

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE organisateur administratif
Organise une montée historique de démonstration dénommée : 6 IEME MONTEE HISTORIQUE DU COL DU COROBIN 2026
Avec le concours de DIGNE AUTO CLASSIC CLUB JEAN ROLLAND Organisateur technique

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue..... [nom de la Ligue] sous le numéro ...[numéro] en date du[date].... ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[numéro].... en date dudate]....

Organisateur technique

Nom : DIGNE AUTO CLASSIC CLUB JEAN ROLLAND

Adresse : 7 Avenue Gaston Boyer les Arches 04000 Digne les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : Bertos Jean Pierre
- chef de poste : Prayal Eric
- commissaire technique : Collombon Philippe
- médecin : Guilmont Magalie

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 1 mars à 9 heures

Clôture des engagements le 18 mai à 00 heures.

Publication de la liste des engagés le 24 mai à 8 h 45 heures.

Accueil des participants le 24 mai de 7 h 45 heures à 8 h 45

Vérifications administratives le 24 mai à 8 heures

Vérifications techniques le 24 mai à 8 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 24 mai à 9 heures. A place Tampinet Digne les Bains

Briefing des concurrents le 24 mai à 8 h 45 heures à place Tampinet Digne

Démonstration le 24 mai à 9 heures

Remise des trophées le 24 mai à 18 heures

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le dimanche 24 mai de 7 h 45 à 8 h 45 heures, place tampinet digne les bains

Les participants devront présenter :

- **licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le conducteur ;**
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le dimanche 24 mai de 8 h à 9 heures, place Tampinet digne les bains

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (**capacité de 2 kg minimum**) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Digne Auto Classic Club Jean Rolland** 7 Avenue Gaston Boyer les Arches 04000 Digne les Bains jusqu'au 18 mai 2026 à 00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 280 €, réduits à 140 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 120 euros pour les membres du DACCJR à jour de leur cotisation 2026.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique du col du Corobin 2026 a le parcours suivant dép. 300 m après x Entrages arrivée col de pierre basse 4,4 km.

Elle se déroulera en 4 phases de démonstration.

Départ 300 m après X Entrages

Arrivée Col de pierre basse

Longueur du parcours 4,4 KM

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) CARREFOUR DIGNE LES BAINS

Publicité optionnelle

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 24 MAI 2026 à 18 heures à Place du Tampinet Digne les Bains